

Commune de Candé sur Beuvron



DICRIM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs

Le mot du Maire



Ce document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été spécialement réalisé pour vous, votre famille et vos proches dans le but de vous informer sur les risques majeurs pouvant toucher notre commune. Il permet également de faire connaître les actions à entreprendre par chacun d'entre nous lors d'événements majeurs et de nous familiariser avec les consignes de sécurité afin de limiter les conséquences d'une catastrophe sur les personnes et les biens.

Par sa situation géographique, à la confluence du Beuvron, du Cosson et de la Loire, notre commune est concernée en premier lieu par le risque inondation. La dernière crue de 2003 nous a d'ailleurs rappelé à quel point ce risque est réel sur notre territoire. Nous avons également souhaité vous informer sur d'autres risques : météorologique, mouvements de terrain et nucléaire.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ainsi, mieux informés et préparés nous pourrons faire face collectivement à la survenue d'événements inhabituels et déstabilisants. La sécurité commence pour chacun d'entre nous par la prise de conscience de ce qui peut arriver. Je vous invite par ailleurs à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Le Maire de Candé sur Beuvron
Stéphane LEDOUX



Le risque majeur ne connaît pas les frontières administratives. Aggropolys est concernée sur son territoire tant par des risques naturels (inondation de la Loire, mouvements de terrain) que par des risques technologiques et industriels. C'est donc naturellement qu'avec les élus communautaires nous avons décidé qu'Aggropolys apporte aux communes, qui ont des obligations réglementaires en la matière, un appui technique pour soutenir leurs actions à destination des administrés. Cet accompagnement s'est traduit par la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé en prévention et gestion des risques.

Le Président d'Aggropolys
Christophe DEGRUELLE

Le mot du Président

Droit à l'information

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 réaffirme le droit d'accès de tout citoyen à l'information sur les risques majeurs auxquels il est exposé et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Dans ce cadre, le Préfet de Loir-et-Cher a rendu public le Dossier Départemental des Risques Majeurs. Sur cette base, chaque commune concernée doit élaborer son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ainsi, le maire doit informer la population sur :

- les risques majeurs existants sur la commune,
- les mesures de prévention,
- l'organisation des secours

L'objet du DICRIM est d'informer le citoyen sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Sommaire

- p. 3 Droit à l'Information
- p. 4 Notion des Risques Majeurs
- p. 5 Risque Inondation
- p. 8 Risque Mouvements de terrain
- p. 10 Risque Nucléaire
- p. 12 Risque Météorologique
- p. 14 Les bons réflexes
- p. 15 Numéros utiles

i Notion des risques majeurs

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Les risques majeurs sont regroupés en 4 familles :

→ Risques naturels

inondation, mouvements de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme.



→ Risques technologiques

risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...



→ Risques transports de matières dangereuses

Ce sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

→ Risques sanitaires

(pandémie, épidémie, ...).



Deux critères caractérisent le risque majeur :

→ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

→ **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



Risque inondation

→ Qu'est-ce qu'une inondation ?

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'un territoire avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissements provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité.

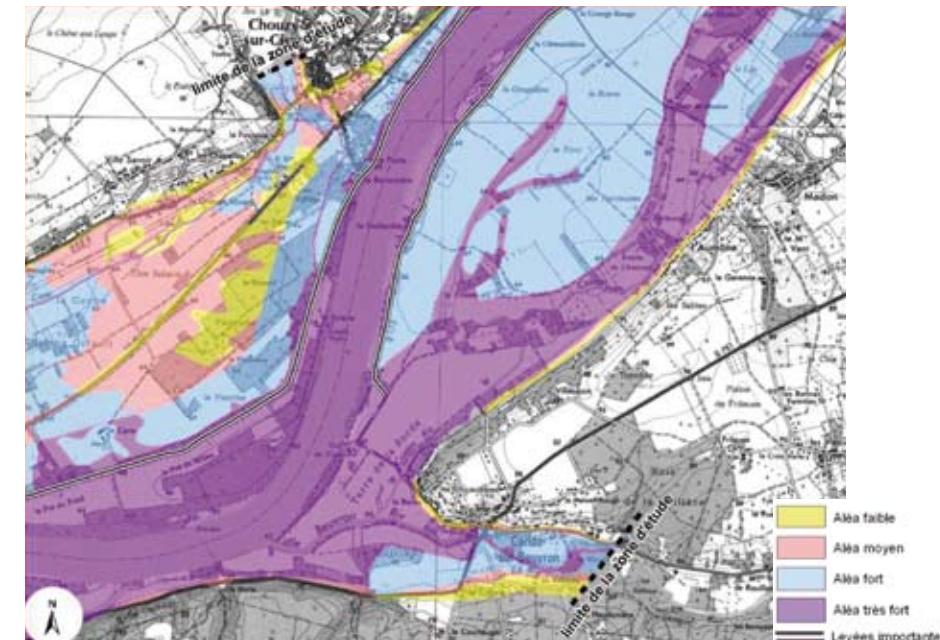
En Loire, les crues sont de trois types :

- **océaniques**, provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan.
- **cévenoles**, résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne, qui s'abattent sur les Cévennes et l'amont de la Loire et de l'Allier.
- **mixtes**, les plus redoutables, conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique.

→ Quels sont les risques d'inondation à Candé sur Beuvron ?

La commune de Candé se situe en rive gauche de la Loire dans le bec que forme la confluence du Beuvron et du Cosson. C'est la première commune atteinte par les inondations sur le territoire d'Agglopolys et donc la plus vulnérable. Le val du Cosson est rapidement submergé par la Loire qui remonte dans le Beuvron et vient s'étendre sur les terres de la Borde. Cette zone sert également d'exutoire dès lors que les déversoirs de la Bouillie et de Montlivault rentrent en action.

Carte de l'aléa inondation à Candé-sur-Beuvron (extrait de l'atlas des zones inondables de la vallée de la Loire, 2003).



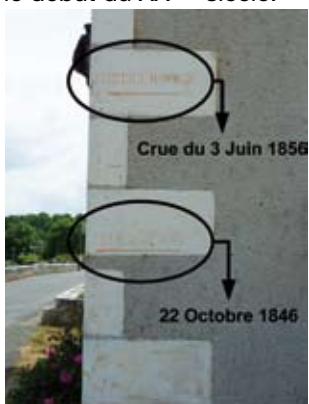


Risque inondation

→ Historique des crues

L'échelle de référence pour le secteur se trouve à Blois quai Abbé Grégoire en rive droite à proximité du Pont Jacques Gabriel.

Depuis 1835, 29 crues ont impacté Candé-sur-Beuvron, 15 ont eu lieu depuis le début du XX^e siècle.



Lors de la crue historique de Juin 1856 tout le bas du bourg a été submergé. Les témoignages restant de cet événement sont les repères de crues tracés notamment sur le pignon de la Boucherie à l'entrée du vieux pont.

Situation Générale

Crue de 1856 - 6m80

Crue de 1866 - 6m70

Crue de 1846 - 6m60

Fonctionnement du déversoir de Montlivault 5m70

Crue de 1907 - 5m60

Fonctionnement du déversoir de la Bouillie 4m90

Crue de 2003 - 3m80

Cote d'alerte - 3m20

Cote de vigilance - 2m

Situation à Candé

6m80 2 à 3m d'eau dans les maisons le long de la RD 175

5m15 Habitations inondées à L'Aumône
4m80 RD 751 submergée à Chailles. 1ères habitations touchées en rive droite du Beuvron

3m80 Stade inondé
3,5 Remous dans le Beuvron

2m80 Submersion du parking quai St Jean (Blois)
2,5 Terres agricoles inondées

Hauteur d'eau à l'échelle de Blois

Consignes en cas d'inondation

A l'annonce de la montée des eaux, éventuellement avant de quitter votre logement, vous devez :

- fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations...)
- couper l'électricité et le gaz
- si vous ne pouvez pas être évacués : monter dans les étages
- vous tenir prêt à évacuer les lieux
- écouter la radio, France Inter Fm 88.1, Plus Fm 89.4

- ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- ne pas téléphoner
- ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée



→ La crue de 2003

La dernière crue ayant impacté sur Candé est celle de Décembre 2003. Certaines routes ont été submergées.





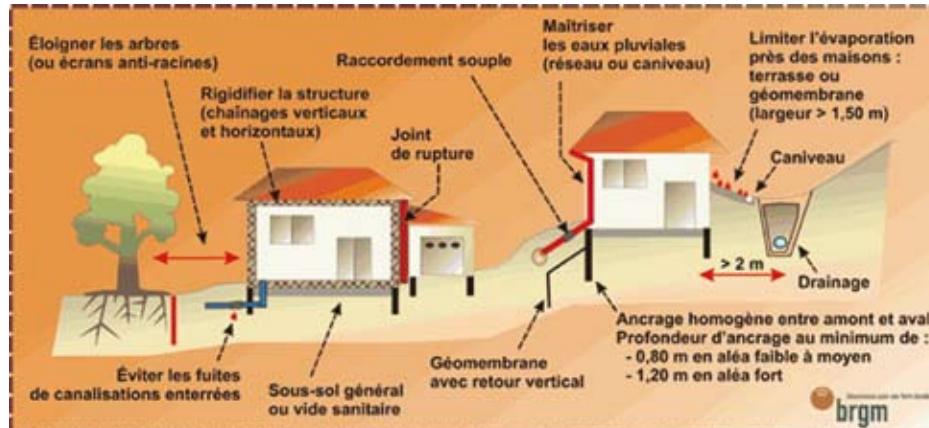
Risque mouvements de terrain

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

→ Qu'est-ce que le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux?

Ce phénomène se caractérise par une variation de la teneur en eau des sols argileux. Dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

Des désordres peuvent apparaître sur les bâtiments ; ils interviennent souvent après une période de sécheresse et se manifestent par l'apparition de fissures sur les structures, la distorsion des ouvertures, la rupture de canalisations...

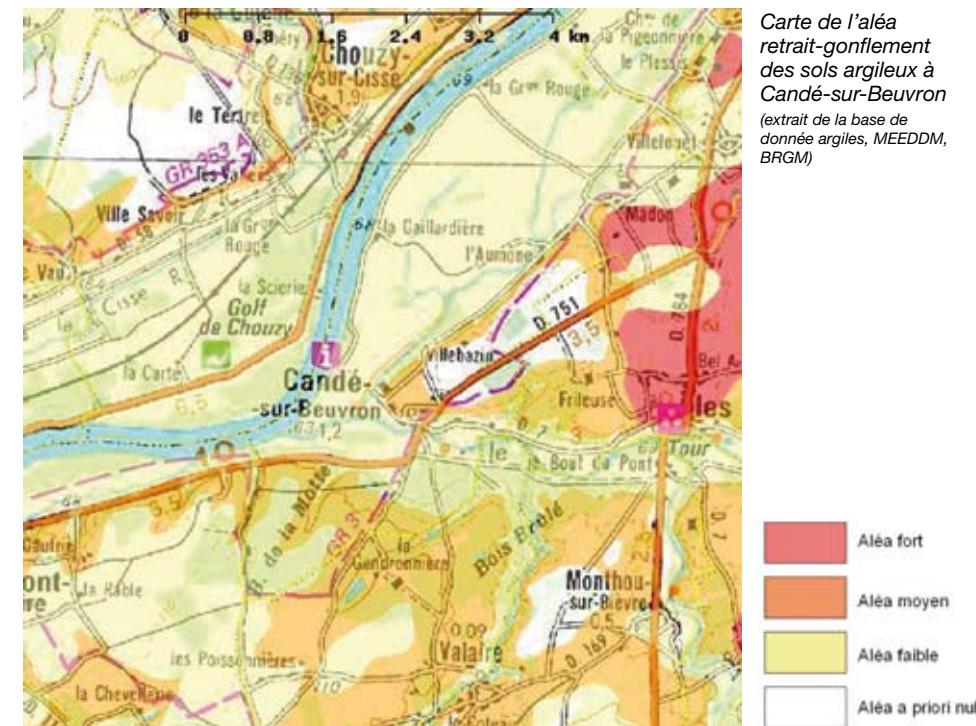


Le schéma ci-dessus indique quelques recommandations à suivre en matière de construction afin de pallier aux effets du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

Consignes

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'Homme. Les désordres touchant les bâtiments peuvent être évités en respectant les recommandations de construction expliquées sur le schéma.

Une étude de sol préalable au projet de construction est fortement recommandée.



5% de la commune est en aléa fort.



Risque nucléaire

→ Au plan national

Des mesures préventives et d'information sont prises autour des centrales nucléaires dans le périmètre rapproché de 10km.

Elles prévoient notamment :

- le contrôle strict des rejets dans l'environnement,
- la maîtrise de l'aménagement du territoire,
- l'information à la population et la diffusion des consignes,
- la distribution d'iode stable,
- des exercices de simulation d'accidents.

→ L'organisation des secours

La mise en place de mesures liées à un accident nucléaire relève de l'échelon national.

Au sein de chaque centrale, le plan d'urgence interne établi par l'exploitant prévoit une organisation interne permettant de pallier tout incident, d'en limiter les conséquences.

Au plan départemental, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) spécifique à la centrale de St Laurent a été élaboré par le Préfet et porté à la connaissance des communes concernées. Ce plan est déclenché dès qu'un danger radiologique pour la population est décelé.

Le plan de secours accidents de transport de matières radioactives planifie l'organisation des secours au plan local sous l'autorité du Préfet.

Le plan de distribution d'iode stable planifie les modalités de distribution à la population.

→ Risque nucléaire à Candé sur Beuvron

Candé sur Beuvron est à plus de 20 km de la Centrale Nucléaire de Production d'électricité (CNPE) de Saint Laurent Nouan, hors de la zone de 10km prévue dans le Plan Particulier d'Intervention qui planifie l'organisation des secours.

Outre un dysfonctionnement de cette centrale, des accidents peuvent survenir lors du transport des sources radioactives ainsi qu'au cours d'utilisation médicale ou industrielle de radio éléments.

Consignes en cas d'accident nucléaire



→ Ne cédez pas à la panique.

→ Écoutez la radio : France Inter Fm 88.1, 162 kHz go, plus Fm 89.4, France bleu Orléans 93.9 ou la télévision (France 3), internet <http://www.asn.gouv.fr>

→ Fermez soigneusement portes et fenêtres, arrêtez les ventilations et les climatisations.

→ Vous pouvez consommer l'eau du robinet et toutes les provisions à votre domicile.

→ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

→ Attendez les consignes des Autorités.

→ Le risque

Que ce soit le vent, les précipitations, le froid ou la chaleur, tout événement météorologique, dès lors qu'il est extrême par rapport aux conditions habituelles de nos régions tempérées, devient dangereux. Au plan national ou localement les années passées ont été « riches » en manifestations violentes de la météo faisant à chaque fois des victimes ou d'importants dégâts.

→ La prévention

Depuis décembre 1999, Météo France a élaboré une procédure qui s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi.

Pour le département, les événements suivis sont :

- Vent violent
- Orages
- Fortes précipitations
- Neige et/ou verglas

→ 4 niveaux de vigilance ont été définis et dotés d'un code couleur :



niveau 1 Pas de vigilance particulière



niveau 2 Il faut être attentif si l'on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévisibles.



niveau 3 Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.



niveau 4 Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Consignes en cas d'intempéries

Le manque de respect ou de connaissance des consignes de base est la cause de la plupart des accidents consécutifs à un événement météo.

Si notre département est orange

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements

VENT FORT

FORTES PRÉCIPITATIONS

ORAGES

**NEIGES/
VERGLAS**

Si notre département est rouge

- Risque de chutes d'arbres et d'objets divers
- Voies impraticables
- Evitez les déplacements

- Visibilité réduite
- Risque d'inondation locale
- Limitez vos déplacements
- Evitez vos déplacements
- Ne circulez pas dans les zones inondées.

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements
- Evitez vos déplacements

- Routes difficiles et trottoirs glissants
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Routes impraticables et trottoirs glissants
- Evitez les déplacements

Dans tous les cas, informez-vous du niveau d'alerte
par téléphone 0 892 68 02 41 ou internet www.meteo.fr

Pour tous ces événements majeurs, la Préfecture de Loir-et-Cher a élaboré des plans adaptés qui visent à organiser la veille, l'alerte et le traitement des situations d'urgence.



Les bons réflexes



Inondation



fermez toutes les ouvertures



coupez électricité et gaz



montez dans les étages



ne circulez pas à pieds ou en voiture dans les zones inondées



Mouvement de terrain



n'entrez pas dans un bâtiment endommagé



informez les autorités



Unité nucléaire



Mettez-vous à l'abri



Fermez et calfeutrez portes fenêtres ventilations



Tempêtes fréquentes



Mettez-vous à l'abri



Limitez vos déplacements



Ne montez pas sur les toits

Et dans tous les cas...



Ecoutez la radio 88.1 FM, 162 kHz go respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements



Ne téléphonez pas, libérez les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent

Numéros utiles

(n'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité)

Pompiers	18 ou 112 (portable)
Gendarmerie.....	17
SAMU.....	15
Hôpital de Blois	02 54 55 66 33
Météo France	08 92 68 02 41
EDF / GDF	0 810 41 41 41
EDF (Urgence)	0 810 333 041
Centre anti-poison (Angers)	02 41 48 21 21

L'ALERTE

Un signal d'alerte unique au plan national annonce un danger imminent identique sur tout le territoire.

3 séquences modulées d'1 minute 41 secondes espacées de 5 secondes



la fin de l'alerte est un signal continu de 30 secondes

ASTUCES

Les équipements minimum à se procurer dans tous les cas et à conserver dans son domicile :

- Radio portable avec piles
- Lampe de poche avec piles ou système avec dynamo
- Papiers personnels
- Médicaments d'urgence et votre traitement en cours
- Couvertures traditionnelles mais aussi des couvertures de survie

Et pour en savoir plus...

Prefecture de Loir-et-Cher Tél. : 02 54 81 54 81

Direction Départementale des Territoires de Blois (DDT) Tél. : 02 54 55 73 50

Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) Tél. : 02 38 49 91 91



1 rue Honoré de Balzac
41000 Blois
tél. : 02 54 90 35 35
fax : 02 54 90 35 30

www.aggro-blois.fr

agglopolys@agglo-blois.fr



Mairie de Candé sur Beuvron

22, rue de l'Eglise
41120 Candé-sur-Beuvron

tél : 02 54 44 06 66
fax : 02 54 44 15 78

mail : mairie.cande-sur-beuvron@wanadoo.fr